



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 MARS 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Pierre ARRAGON, Maire

Présents :

M Jean-Pierre ARRAGON, Maire

Mme Sandrine BRONNER, M Fabrice CHIVAL, Mme Nadine GROBOZ, M Bernard GALLION, adjoints

M Arnaud CURNILLON,

Mme Julie DELOT,

M Patrick DEMERS,

Mme Karine FLECHON

M David GUICHON,

Mme Joëlle PENIN,

Mme Aline PIOTELAT, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Mme Claude BREVET, conseillère municipale, représentée par M Fabrice CHIVAL,

Mr Gérard GROBOZ, conseiller délégué, représenté par Mme Nadine GROBOZ,

M Jean-Paul NEVEU, conseiller municipal, représenté par M Jean-Pierre ARRAGON.

Absents :

Aucun

Quorum

Le Président vérifie le nombre, au moins 8 membres sont présents, le quorum est constaté.

Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 12 – Nombre de votants : 15

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h32.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Bernard GALLION est désigné à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance :

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président demande l'ajout d'une délibération concernant la constatation de l'attribution de compensation 2023, ce qui est accepté par les membres du conseil municipal et rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil du 27 janvier 2023

1. Vote du Compte de Gestion 2022 (Budget principal et annexes)
2. Vote du Compte Administratif 2022 (Budget principal et annexes)
3. Affectation des résultats (Budget principal et annexes)
4. Vote des taux TFB – TFNB - THRS
5. Budget Primitif 2023 (Budget principal et annexes)
6. Demande de Subventions
7. Modification des tarifs (Bâtiments communaux, commerces)
8. Prestations SACEM

Questions diverses :

- Commissions et délégations

Approbation du procès-verbal du conseil du 27 janvier 2023

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 27 janvier 2023.

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

1. **Vote du compte de gestion 2022 (Budget principal et annexes)**

Monsieur Bernard GALLION présente les comptes de gestion 2022 établis par le responsable du service de gestion comptable de Bourg en Bresse. Le conseil constate qu'ils sont identiques aux comptes administratifs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De valider** les comptes de gestion 2022 de l'ensemble des budgets

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

2. **Vote du compte administratif 2022 (Budget principal et annexes)**

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle pour ce point.
Monsieur Bernard GALLION présente les comptes administratifs 2022.

RESULTATS 2022 (TOUS BUDGETS)

		BUDGET GENERAL	CAMPING	MAISON MEDICALE	LOCAUX COMMERCIAUX	BUDGET ENERGIES RENOUEVELABLES
FONCTIONNEMENT	RÉSULTAT ANTERIEUR	1 000 623,20	22 500,91	- 39 865,51		
	RECETTES	1 325 709,43	107 237,47	10 499,88	23 063,84	
	DÉPENSES	993 285,43	85 141,77	19 341,27	2 485,77	252,75
	RESULTAT EXERCICE 2022	332 424,00	22 095,70	- 8 841,39	20 578,07	-252,75
	Résultat avec déficit et excédent 2021	1 333 047,20	44 596,61	- 48 706,90	20 578,07	- 252,75
INVESTISSEMENT	RÉSULTAT ANTERIEUR	- 209 761,23	- 12 578,87	733,33	- 44 161,76	
	RECETTES	1 106 838,98	50 578,87	-	21 338,27	66 409,00
	DÉPENSES	337 370,62	15 254,49	-	10 675,00	61 379,31
	RESULTAT EXERCICE 2022	769 468,36	35 324,38	-	10 663,27	5 029,69
	Résultat avec déficit et excédent 2021	559 707,13	22 745,51	733,33	- 33 498,49	5 029,69

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

✓ **D'adopter** les comptes administratifs

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 4

3. Affectation des résultats (Budget principal et annexes)

	BUDGET GENERAL	CAMPING	MAISON MEDICALE	LOCAUX COMMERCIAUX	BUDGET ENERGIES RENOUEVELABLES
C/1068	0,00	0,00	0,00	20 578,07	0,00
DEFICIT ou EXCÉDENT	EXCÉDENT Fonctionnement 002	EXCÉDENT Fonctionnement 002	DÉFICIT Fonctionnement - 002	EXCÉDENT Fonctionnement - 002	DEFICIT Fonctionnement 002
	1 333 047,20	44 596,61	- 48 706,90	-	- 252,75
	EXCÉDENT Investissement - 001	EXCÉDENT Investissement - 001	EXCÉDENT Investissement 001	DÉFICIT Investissement - 001	EXCÉDENT Investissement - 001
	559 707,13	22 745,51	733,33	- 33 498,49	5 029,69

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'affecter** les différents excédents et déficits de fonctionnement pour tous les budgets
- ✓ **D'affecter** les différents excédents et déficits d'investissement pour tous les budgets

Vote :

- Pour : 14

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Vote des taux TFB – TFNB - THRS

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes communales appliqués sur la commune :

TFB – 41.67%
TFNB – 68.07%
THRS – 17.43%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ De reconduire les taux d'imposition de 2022

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

5. Budget primitif 2023 (Budget principal et annexes)

Monsieur Bernard GALLION présente au conseil municipal le budget principal et annexes pour l'année 2023 Les sections sont équilibrées en recettes et dépenses.

Budgets	Fonctionnement	Investissement
Budget général	2 523 797.20 €	2 214 959.33 €
Budget Camping	144 706.61 €	64 797.35 €
Budget Locaux Commerciaux	34 600.00 €	44 833.07 €
Budget Maison Médicale	69 500.00 €	733.33 €
Budget Panneaux Photovoltaïques	9 005.00 €	20 226.94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ D'approuver le budget principal et les budgets annexes qui sont tous équilibrés en dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

6. Demande de subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été destinataire de deux demandes de subventions dont une de la voie des colporteurs et une du centre de loisirs « La treffortine ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ D'attribuer une subvention de 300 € pour l'année 2023 à la voie des colporteurs.
- ✓ D'attribuer une subvention de 1500€ pour l'année 2023 au centre de loisirs « La treffortine ».

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

7. Modification des tarifs

Ce sujet a été reporté à un prochain conseil municipal.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

8. Prestations SACEM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'une proposition de la SACEM afin de couvrir l'ensemble des événements organisé par la commune et les associations de la commune afin de bénéficier d'un tarif annuel d'un montant de 547.94€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ De proposer cette prestation pour les événements organisés par la commune et les associations
- ✓ D'autoriser le maire à procéder au mandatement de deux factures provenant de la SACEM pour un montant de 371.50€ et 176.44€.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

9. Constatation de l'attribution de compensation 2023

Monsieur le Maire informe que par délibération du 13 février 2023, le conseil communautaire a fixé le montant des attributions de compensations provisoires.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire pour l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ De se prononcer favorablement sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Questions diverses :

Commissions et délégations

ZA Les Mavauvres :

La commune a été destinataire d'un mail de GBA précisant que la société EUROTANDEM a toujours le souhait de s'implanter sur la commune. Le dirigeant de cette dernière espère une installation courant 2024.

Effectifs du personnel communal :

Le Maire informe l'assemblée qu'un agent technique contractuel est venu en renfort pour la période du 01.02.23 au 30.11.23 et que le service technique accueille une stagiaire du 6.03.23 au 30.03.23. Les repas de cette dernière seront pris en charge par la commune.

Région Auvergne Rhône-Alpes :

Le Maire fait savoir que la commune a reçu un courrier de la région concernant un pack sécurité écoles. La région souhaite soutenir les communes dans les démarches de sécurités des écoles primaires et élémentaires.

Acquisition parcelle :

Le Maire rappelle la demande de Mr NALLET Pascal afin d'acquérir une partie d'une parcelle communale attenante à la sienne soit 7m de large et 130m de long. Le département a émis un avis favorable le 28 novembre 2022 pour la création d'un accès. Le maire reprendra contact avec ce dernier afin de se mettre d'accord sur les différentes modalités administratives.

Demande de subventions :

La commune a été destinataire d'une demande de subventions de la part de l'ADMR. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite aux demandes.

Sécurisation RD 52 :

Une réunion publique se tiendra le mardi 21 mars prochain à 18h30 à la salle des fêtes.

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2023 à 22h42

Le 04 avril 2023

**Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON**

**Le secrétaire de séance
Bernard GALLION**



A handwritten signature in black ink, corresponding to Bernard Gallion, the secretary of the meeting.